

PREVENTION RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION 4 ENCADRANT

CUMUL DE FONCTION

RECYCLAGE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable du dernier recyclage des personnels d'encadrement amiante sous section 4 (cumul de fonction)

PROGRAMME

Mise à jour sur les thèmes suivants

- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante
- La caractéristique de l'amiante
- L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante
- Effet sur la santé et suivi médical
- Dispositions générales
- L'organisation de la prévention
- Responsabilité et sanctions encourues
- Concevoir un chantier amiante dit de « sous-section 4 »
- Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
- 1)Sas d'entrées / sorties, sas déchets
- Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)
- Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, Processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
- MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration
- Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention
- Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéralique
- Produits de substitution
- Météologie, formations et suivi
- Moyens de protection collective
- a) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
- b) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (TH efficacité)
- c) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
- d) Sas d'entrées/sorties, sas déchets
- Équipements de protection individuelle

Moyens de protection collective

- 1) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
 - 2) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
- Équipements de protection individuel
- 3) Durée, niveaux et efficacité
 - 4) Usage et critères de choix
 - 5) Avantages et inconvénients
 - 6) Principes de fonctionnement
- Mode opératoire / notice de poste
- Gérer un chantier amiante sous-section 4
 - L'installation du chantier
 - La préparation du chantier
 - Techniques d'intervention
 - Les contrôles
 - Le repli et la restitution
 - Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination
 - Intégration des situations d'urgence et les secours
 - Intervention Amiante sous-section 4 : mises en situation partielles sur les thèmes suivants
 - Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
 - Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Personnel disposant d'une attestation de compétence encadrant SS4 à jour souhaitant recycler son attestation de compétence

PRE-REQUIS : Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire, attestation de compétence de formation initiale

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié COFRAC

MOYENS DE SUIVI : Le formateur et les stagiaires signent une